Envoyé en préfecture le 26/06/2025 Reçu en préfecture le 26/06/2025



ID: 066-216602128-20250618-482025-AU Département des Pyrénées-Orientales Canton de la Côte Salanquaise

DECISION DU MAIRE PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Décision n°48/2025

Objet: Contrat de cession du spectacle Cuarteto de Musica Tradicional Siciliana de Giuseppe Campisi dans le cadre du festival «Musiques en Balade», le samedi 18 octobre 2025

LE MAIRE,

VU l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 25 mai 2020, donnant délégation au maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, les mesures d'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget;

VU le budget de la commune ;

CONSIDERANT la programmation du festival «Musiques en Balade» 2025 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : De passer contrat avec la société espagnole MGB Music, représentée par madame Monica Garcia Beltri, domiciliée Major 73, 08901 Hospitalet de Llobregat, Barcelona, Espagne, pour la représentation du spectacle du samedi 18 octobre 2025 à la chapelle de Juhègues, à Torreilles, moyennant le prix de 1 900€ TTC.

ARTICLE 2 : D'approuver les termes du contrat à intervenir.

ARTICLE 3 : De signer toutes les pièces utiles et de prendre toutes décisions ou dispositions relatives à l'exécution du contrat.

ARTICLE 4 : D'imputer les dépenses correspondantes au budget annexe de l'OMAC.

Fait à TORREILLES, le 18 juin 2025

e maire,

Dr Marc MEDINA